COMMUNE DE SOLIGNAT
COMPTE RENDU SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le trente du mois de Novembre à 19 h 30 le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Claude DABERT, Maire.
La séance a été publique.

Présents : Mmes et MM. DABERT Jean-Claude, JACOB Chantal, DESSAIGNE Marc, BARROT Jean-François, PELISSIER Alain, PEGAS Paulo, ANGLARET Pascal, MALLET Philippe, FREITAS Manuel et PASTRE Annie

Absents excusés :

Mme Annie PASTRE a été élu secrétaire de séance.

M. le Président a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

VIREMENT AU CCAS

Un virement de 2 500.00 euros sera fait au CCAS afin de procéder au règlement du repas des aînés et à l'achat des colis.

DEMANDE DE MONSIEUR MOTTET

Suite au courrier envoyé par Monsieur Marc MOTTET qui demande l'autorisation d'occupation du Domaine Public afin d'y installer une terrasse pour le Bar ainsi que l'installation d'un distributeur de pains et une rôtisserie pour le restaurant et l'épicerie.

Monsieur MOTTET est autorisé à installer une terrasse pour le Bar ainsi qu'une rôtisserie pour le restaurant. Il n'est pas autoriser à installer une machine à pains suite à la réouverture du dépôt de pains.
Cela se fera moyennant un loyer annuel de 1 euro.

INDEMNITES DU TRESORIER

Comme tous les ans il faut verser au Trésorier son indemnité de conseil. Cette indemnité est versée à 50 % soit 202.04 Euros. Le virement sera fait sur la paie de Décembre 2017.

PRISE EN CHARGE DE LA FACTURE DE LA BANDA DE COURNON

Suite à la demande du Comité des fêtes pour le remboursement de la facture de la Banda de Cournon pour la fête patronale, il est décidé de faire un remboursement au Comité des fêtes d'un montant de 500.00 €.

AGGLO PAYS D'ISSOIRE – REVISION STATUTAIRE

Après lecture des nouveaux statuts de l'Agglo Pays d'Issoire, il est décidé de valider ces nouveaux statuts.

AGGLO PAYS D'ISSOIRE – ELABORATION ET CONCERTATION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Après lecture de la délibération concernant l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et la candidature pour la labélisation régionale Territoire à Energie Positive (TEPOS), aucune remarque n'a été faite et cela est validé.

AGGLO PAYS D'ISSOIRE – SERVICE COMMUN D'URBANISME

Après lecture de la proposition de la Convention pour la création d'un service commun d'instruction du droit des sols, cela est accepté et validé.

CONTOURNEMENT DE SOLIGNAT

Il est expliqué que la commune va faire des demandes de subventions pour le Contournement de Solignat (Domaine de Florat).
Une demande de subvention va être faite au tire de :

DETR 2018
FIC 2018
CONSEIL REGIONAL – BONUS RURALITE
FONDS EUROPEEN

AGGLO PAYS D'ISSOIRE – ATTRIBUTION DE COMPENSATION ISSOIRE / LE BROC.

Il est fait lecture de la proposition de la diminution progressive des attributions de compensation des communes d'Issoire et du Broc qui a été décidé par l'Agglo Pays d'Issoire le 26 septembre 2017.
Le conseil municipal est d'accord avec cette proposition.

ACHAT DU TRACTEUR ET REPRISE DE L'ANCIEN TRACTEUR

Le nouveau tracteur a une valeur de 47 400.00 €.
La reprise de l'ancien tracteur est de 5 000.00 €

Cela est accepté.

SMACL – ASSURANCE STATUTAIRE

Il est expliqué au conseil qu'à l'heure actuelle la commune n'a qu'un contrat avec le SMACL pour la prise en charge du Brut et de la NBI.
Il y a la possibilité de demander une extension du contrat avec la prise en charge des charges patronales ainsi que les primes.
Il est décidé de demander l'extension du contrat de l'assurance statutaire pour les 3 agents concernés (BISSON EMMANUELLE / POURCHON OLIVIER / DABERT AMELIE)

EPF SMAF – RESERVE FONCIERE

Après l'entrevue avec l'EPF SMAF pour la réserve foncière, il a été demandé de refaire une délibération avec les références cadastrales et les superficies.
Une nouvelle délibération sera faite avec les modifications demandées par l'EPF SMAF

DEMANDE DE MONSIEUR JULIEN GIRAUD

Suite à la construction de son mur de soutènement, Monsieur GIRAUD demande une participation financière de la Commune.
Cela est refusé car il n'y a pas eu d'accord préalable.

CABANE DES CHASSEURS

Suite à la demande de l'association de chasse de Solignat de modifier la configuration de la cabane,,cela est refusé par le conseil municipal.

ACHAT D'UN TRIANGLE AK5 (Obligatoire) pour le tracteur.

Après avoir pris les renseignements, la pose d'un TRIANGLE AK5 avec trois points clignotants, obligatoire

sur les tracteurs, il est décidé d'en acheter un.

QUESTIONS DIVERSES

- Points sur les appartements communaux
- Dossier de la construction de la chèvrerie de Monsieur Aurélien ROBERT : Le courrier d'autorisation de sortie sur la RD32 en provenance du Conseil Départemental semblait pouvoir être interprété de plusieurs manières. Aussi Monsieur TIXIER a proposé une réunion en Mairie de Solignat avec Monsieur ROBERT.
  Il est ressorti de cette réunion un compromis à savoir :
  Monsieur TIXIER admet l'interprétation possible du courrier du Conseil Départemental et propose de maintenir la sortie directe sur la RD 32 après que certains aménagements aient été faits.
  En effet ses services ont constaté qu'une sortie par le chemin communal de la Chareyre Longue n'apporterait une sécurisation totale. Il préconise également l'installation d'une signalisation sur la RD 32 de limitation de vitesse à 70 km/h et des panneaux de sortie d'engins.
  Monsieur ROBERT donne son accord sur ce compromis et modifiera son accès sur la RD 32 sur les préconisations de Monsieur TIXIER.

Le Conseil Municipal prend acte de ce compromis mais n'émet aucun avis compte tenu que ce n'est pas de sa compétence.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.
Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
La séance est levée à 22 h 00